

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

général : — A. S. AUBRY

LE CROIS J'ESPÈRE ET J'AI ME.

Éditeur-Propriétaire : — LEGER BROUSSEAU

Le Piémont et la Pologne.

L'attitude du Piémont en face de la Pologne ne se dessine pas jusqu'à présent avec une grande netteté. Les dépêches de Turin avaient d'abord annoncé une démarche du gouvernement de Victor-Emmanuel auprès de la Russie ; ce n'avait été qu'un bruit. Ensuite on s'était occupé d'une ouverture du gouvernement français auprès du cabinet de Turin, on a parlé de refus puis d'assentiment probable ; mais tout cela se renu encore dans l'ombre. Le royaume agrandi par Garibaldi hâterait-il à mettre son poids dans une question de réparation, de justice et de liberté ?

Le Piémont se posant en vengeur du droit public, en redresseur des torts de l'ambition, en protecteur des faibles, cela ne manquerait ni d'audace ni d'originalité. Après avoir pratiqué la politique des habiles qui consiste à donner de beaux prétextes à de mauvais desseins, et avoir recueilli, passagèrement au moins, le fruit de ses pensées perverses, il prendrait fait et cause pour les victimes de la violence.

Est-ce que le partage de la Pologne a été plus coupable que l'invasion du royaume de Naples, de quinze provinces des Etats du Pape, et des duchés ? Le partage fut coloré de prétextes d'anarchie et de prétendus droits d'ancienne possession ; l'agresseur de Turin n'avait pas ces sortes d'arguments à son service. Etranger à l'Italie proprement dite, il ne pouvait pas se donner les airs de réclamer d'anciens domaines ; le duché de Parme était gouverné par la bonté et le génie, la Toscane vivait heureuse sous un sceptre héréditairement paternel, le pays de Modène possédait un doux régime, les Deux-Siciles obéissaient à un jeune et généreux roi, et la mansuétude libérale de Pie IX s'étendait sur les Etats de l'Eglise ; le succès des conspirations et des coups de main ne change rien à la vérité du fond des choses. Et, quant au vote qui a passé par-dessus ces iniquités, on n'en parle plus que pour lui donner son vrai nom. Le piémont ne peut donc pas condamner le partage ; c'est sa propre condamnation qu'il porterait.

Reprocherait-il à la Russie de s'imposer par l'extermination à la haine d'un pays. Que fait-il lui-même depuis qu'il s'est abattu sur le sol napoléonien ? A-t-il assez emprisonné, assez fusillé, assez mitraillé ? L'incendie des bourgs et des cités a-t-il manqué au tableau hideux de l'invasion ? Turin est-il en mesure de donner des leçons d'humanité à Saint-Petersbourg ? Les Polonais détestent-ils la Russie plus énergiquement que les Napolitains ne détestent les Piémontais ? Il faut nier l'évidence ou reconnaître que le royaume de Naples est une Pologne sous les pieds sanglants d'un czar sabalin.

Le Piémont demanderait-il à la Russie qu'elle laissât la Pologne s'administrer elle-même ? Mais les pays qu'il déteste ne jouissent pas de cet avantage ; la main de l'étranger est partout sur leur tête. Les populations envahies subissent la loi piémontaise en toute occasion et pour tous les détails de la vie publique. Il n'est pas une ressource qui ne demeure à la discrétion du dominateur, pas un intérêt qui ne soit réglé à la convenance du maître. Le rouleur a passé sur les institutions locales ; il n'en subsiste plus de trace, et les diverses nationalités italiennes sont englouties comme dans une tombe. Lorsqu'on a ainsi enterré ou voulu enterrer l'histoire, la vie et la dignité d'un peuple, avec quelle bonne grâce on solliciterait "l'autonomie" d'autres nations !

La propriété polonaise a eu à souffrir de la domination moscovite ; le Piémont en serait-il scandalisé ? Il oublierait qu'il s'est emparé lui-même du domaine privé des princes, qu'il a dépouillé les particuliers à sa guise, qu'il a ravi à leurs possesseurs légitimes des biens qui étaient le produit de la libre et généreuse piété des temps ; c'est avec les mains chargées de rapines qu'il plaiderait pour le bien d'autrui.

Le Piémont souhaiterait-il pour la Pologne une presse libre, le respect pour la liberté individuelle, la fin de l'arbitraire, toutes les garanties d'une bonne justice ? Il ne prendrait pas garde à ce qui s'est passé, à ce qui se passe encore dans les provinces asservies à son joug et retenues par la force. Il est vrai qu'il relève au rang des faibles l'oppression de la presse partout où la presse ose ne pas dire comme lui, les procès faits par centaines aux journaux, les amendes, la prison, la suppression, le sacageement des imprimeries sous les yeux de la police charmée. Il s'est persuadé que les condamnations, les exils et souvent la mort sans jugement étaient une invention des réactionnaires, et que ses sujets ravivés sont soumis à deux empires des lois.

Le Piémont recommanderait-il à la Russie de laisser la Pologne catholique dans le plein exercice de sa foi, lui qui a chassé les moines et les vierges de leurs retraites, qui a proscrié des évêques coupables de fidélité religieuse, qui a voulu imposer à des chapitres des formules blessantes pour la conscience, qui a don-

né des primes à l'apostasie, et des couronnes aux rénégats ; dirait-il à Saint-Petersbourg qu'un gouvernement s'honore par le respect d'une complète liberté des croyances ? Après avoir permis et encouragé chez lui l'outrage envers le catholicisme dans les journaux, les brochures et les images, prendrait-il la défense de la foi des Ladislais et des Sigismond ? Enfin, le persécuteur de Pie IX ferait-il des signes de croix aux bords de la Vistule, et dirait-il ces patenôtres au pied des autels de saint Casimir ?

Concluons donc que le Piémont n'a pas le droit de plaider la cause de la Pologne ?

Les antécédents du ministre actuel des affaires étrangères de Victor-Emmanuel seraient peu faits pour donner de l'autorité à la démarche ; l'ancien disciple de Mazzini, qui gourmandait la "lenteur de son maître", et qui criait : "A bas la monarchie ! à bas la Papauté !" ferait un pauvre figure dans son rôle d'avocat du droit des gens, et de champion de la conscience catholique.

Il faut l'ascendant du droit pour venger le droit. Le premier châtiement du faux, c'est son impuissance.

POEJOLAT.

Les libertés de l'Eglise sous le régime de la liberté piémontaise.

La Correspondance de Rome donne sous ce titre, d'après ses lettres et les journaux des diverses parties de l'Italie, les renseignements suivants :

"On écrit de Lecce au *Contemporaneo* de Florence, pour l'informer d'un horrible accident qui vient d'épouvanter cette province. Un consert réfractaire s'était caché dans une moule de foie. Les angoisses, la faim, la soif l'ayant mis en un état voisin de la mort, il supplia un passant d'aller lui chercher du secours. L'autorité se contenta d'envoyer des soldats, qui ne trouvèrent plus qu'un cadavre. Au lieu d'être désarmés par l'aspect de la mort, les soldats se jetèrent sur le corps du consert, qui fut percé de coups de baïonnettes, foulé aux pieds et décapité. Et comme un de ces furieux vint à découvrir sur la poitrine du mort un scapulaire, il s'écria : — "Voilà, voilà la preuve que c'était un brigand et un assassin." Puis il se mit, en blasphémant, à poignarder l'image de la très sainte Vierge. Quelle fut la stupeur des assistants ! ils virent ce soldat tout à coup s'arrêter, frémir, tomber et se débattre. Un coup d'apoplexie l'avait foudroyé. Ce fait n'est pas étranger au recueil que nous faisons, car il témoigne de l'accroissement de l'impiété sous le régime de la liberté piémontaise.

—On donne de Manfredonia la nouvelle que Mgr don Polidoro Cierie, vicaire capitulaire du diocèse, a été incarcéré pour avoir publié l'indulgence pontificale contenue dans la bulle de la *Crociata*. Un piquet de gardes nationaux se tient à l'entrée de la prison, empêche toute communication du vénérable prisonnier avec le clergé, avec la population et ne permet point qu'on lui fournisse le nécessaire.

—On lit dans le *Monitor* de Naples : "L'ex-jésuite Perez, rétabli de ses infirmités, a épousé avant-hier la fille d'un médecin. La cérémonie a été célébrée selon le rite protestant. Telle est la fin de la scène de l'apostasie, qui finit toujours, comme les comédies, par un mariage." Tel est, ajoutons-nous, le respect du gouvernement de Victor-Emmanuel pour les lois de l'Eglise. Il prête son assistance et sa protection à tous les actes de rébellion.

—On écrit d'Ugento (Terre d'Otrante) au *Contemporaneo* : "Le 14 mars, jour anniversaire de la naissance de Victor-Emmanuel, quelques-uns de nos politiques voulurent faire chanter le *Te Deum*. Surs de refus du clergé, ils s'adressèrent au couvent des Mineurs-Observants ; mais ceux-ci s'éclipsèrent ; il ne resta que le vieux père-gardien. On l'obligea à chanter le *Te Deum* ; mais, venu à l'oraison, il omit le nom du roi d'Italie. De là des imprécations, des fureurs, des menaces. Le père-gardien fut inflexible. On le traîna de l'Eglise en prison, puis à Lecce, puis on le ramena à Ugento."

—La *Nazione* de Florence rapporte un décret du garde-des-sceaux Pisanelli allouant une indemnité de 400 fr. au curé de l'église Sainte-Pétronille (diocèse de Sienne), lequel avait imploré du ministre une compensation aux pertes résultant des persécutions pour cause purement politique de son supérieur ecclésiastique.

—Le curé de Boscotrocase a été emprisonné et soumis à un jugement. Son crime est d'avoir laissé son église ouverte tous les soirs jusqu'à huit heures. A sept heures, assure gravement l'instruction, tous les habitants sont couchés. Le curé était de connivence avec les brigands. Telle est la logique du gouvernement piémontais.

Italie.

Turin, 28 avril.

Il faut que je revienne sur l'affaire du collège de Saint-Primitif. Je vous ai dit que M. Amari de retour à Florence, pressé par les sollicitations de ses amis et surtout par l'attitude menaçante de la presse ministérielle a ordonné la clôture du collège en promettant de faire prononcer par le roi la suppression de l'institut dans tout le royaume d'Italie. Mais après réflexion on s'est arrêté.

La dissolution du collège avant l'instruction d'un procès, opérée à la hâte comme si un grand danger planait sur la ville, a excité les plaintes des parents des élèves dont la plupart sont des personnes très respectables et quelques-unes appartenant aux premières familles de Turin.

Des sénateurs, des magistrats, des militaires se sont émus non seulement de l'acte arbitraire commis par le ministre de l'instruction, mais du scandale que la presse ministérielle a fait d'une affaire qui est déferée aux tribunaux.

M. Amari a reçu des protestations énergiques à ce sujet, mais ce n'est encore rien. Les parcs vont soumettre une pétition au parlement qui sera fort appuyée par des sénateurs influents, dans laquelle on se récrie contre la mesure illégale du ministre, et ce sera au sénat dont il est membre, que cette pétition sera portée.

M. Peruzzi est arrivé avant-hier au soir, et il a aussitôt pris connaissance de tous les incidents de ce nouveau drame de la révolution envahissante. Je crois qu'il n'a pas approuvé la conduite de son collègue, et qu'il a même consulté des avocats pour savoir à quoi s'en tenir dans le cas d'une interpellation à la chambre. A côté de cette affaire d'intérieur il y en a deux autres d'une grande portée.

Deux notes sont arrivées positivement au cabinet de Turin, qui a défendu au journaux d'en parler. Son concours paraît recherché dans le cas d'une guerre avec la Russie. Le gouvernement italien hésite à donner une réponse, et il voudrait voir quelle sera l'attitude de l'Angleterre, lorsque la France posera la question dans des termes formels. On est donc dans l'indécision à cet égard, et ce ne sera qu'à la prochaine arrivée du roi que le conseil des ministres discutera sérieusement avant de s'engager.

La troisième question c'est un manifeste alarmant de Mazzini, qui menace de nouveau de pousser à quelque entre prise hasardeuse ses séides impatients. Vous avez vu ce document quelque part ; il est dit qu'il faut pousser la monarchie à se souiller de sang, pour en avoir raison, et qu'il suffit que Milan ou Bologne donnent le signal pour entraîner les autres villes.

Les symptômes de ces entreprises mazziniennes sont connus ; seulement on ignore de quel côté éclatera le danger. (*Union*)

Russie.

Saint-Petersbourg, (24 avril.)

L'attitude de la Suède, les belliqueuses rumeurs que nous apportent les journaux étrangers, ont obligé le gouvernement à développer ses forces militaires. Il a rappelé sous les drapeaux tous les soldats et officiers en congé et n'en délivre plus sous aucun prétexte. Quarante-deux bataillons sont complétés ; on en forme de nouveaux dans la réserve et le corps de grenadiers ; cette mesure représente un contingent de 90,000 hommes, et il paraît qu'on ne pourra pas éviter un second recrutement.

Les officiers ne nous manquent pas, car tout officier en retraite peut, quand il veut, rentrer au service actif en ne perdant que ses droits d'ancienneté ; la crainte ou l'espoir de grands événements en ont déjà engagé un chiffre considérable à renvoyer leurs uniformes et en général, l'élan patriotique s'étend avec une spontanéité qu'on ne supposait pas.

A défaut du Nord, peu audacieux, l'*Avant-Garde*, redevenu très alerte, publie la liste des Russes qui ont contribué à la collecte faite à Paris par le P. Vassiliev au profit des blessés et des familles de militaires tués en Pologne. Le baron de Budberg y a souscrit pour 1,000 frs ; cela a été d'autant plus remarqué, que notre intelligent ambassadeur, père de quatre enfants, n'est pas d'origine et de confession russes.

Très réservée vis-à-vis du cabinet français, notre presse ne l'est pas autant à l'égard de lord Palmerston, et estime que sa compassion pour les Polonais demeure stérile. Avant 1772, le partage de la Pologne a été plus d'une fois discuté avec l'Angleterre elle-même. Lorsqu'il eut lieu, le roi d'Angleterre, au lieu de protester, dit dans un discours de la couronne, qu'il avait vu avec plaisir qu'il s'était pacifiquement effectué. Des Polonais ayant un peu plus tard sollicité l'aide du cabinet de Saint-James, il leur fut très nettement répliqué qu'on n'apercevait dans leur cause aucun intérêt anglais en jeu.

Lord Granville, Pitt considéraient la reconstruction de la Pologne comme un

danger pour la paix de l'Europe : Castlereagh appela les Polonais *frivolous and disorderly people*, lord Russell lui-même, et pas plus tard que le 26 mars 1862, condensait en ces paroles l'histoire de la diplomatie anglaise sur ce point. "Jamais, disait-il, aucun ministre britannique ne conseillera au pays d'intervenir en faveur de la Pologne." Et lord Palmerston, en avril 1862, engageait uniquement les pauvres Polonais à relire les Eglises de Virgile, à prendre pour modèles Tyte et Mélibée.

De ces faits, la *Gazette de Moscou* conclut, non sans quelque fondement, que la question polonaise est moins pour certain cabinet l'objet d'une sollicitude réelle qu'un moyen d'amortir des préoccupations qui les touchent de plus près. Que la France, toujours catholique et chevaleresque s'intéresse à la Pologne, rien de plus naturel ; mais que le Portugal et les Badois viennent s'en mêler, que le Piémont y sacrifie, dit-on, jusqu'à 50,000 hommes sous les ordres de l'invincible Cialdini, cela nous surprend quelque peu, et la noire ingratitude que nous témoignons si vite cette dernière puissance exaspère principalement ici ceux qui, il y a encore si peu de temps, étaient italiannismes à outrance, et se moquaient de l'étrange solidarité qu'on leur faisait remarquer dans toutes les questions révolutionnaires.

La révolution d'Italie a engendré le mouvement polonais et l'a gâté. Vous ne sauriez applaudir à ce mouvement qu'autant qu'il aurait pour résultat la formation d'un royaume catholique ; mais cette formation n'est possible que par une alliance austro-française très étroite ; cette alliance suppose préalablement une solution italienne dans le sens du droit, et je vois, d'autre part, l'Angleterre prête à tous les mensonges, la Prusse à tous les combats, et la Révolution à tous les méfaits pour s'opposer à ce plan.

Dans cette situation, je me demande s'il ne conviendrait pas encore de tout tenter pour purifier et christianiser, sans luites sanglantes, la Russie par la Pologne, plutôt que de travailler à disjoindre ces deux pays dont l'histoire, plus forte que la diplomatie, a entrelacé les gloires et les vicissitudes, le passé et l'avenir ? — (*Union*)

Cracovie, 29 avril, 11 h. 30 du soir.

L'évêque de Samogitie, Mgr Wotonezski, vient d'être arrêté.

Le 24, le corps commandé par Lutlich a rencontré près de Jopowa un détachement russe, qu'il a obligé de battre en retraite.

Varsovie, 28 avril, 6 h. du soir.

Dans l'affaire de Josephow, au sud de Janock, les insurgés ont eu cent morts et six prisonniers. On leur a pris des armes et des papiers. Le 35 avril, une bande de quatre cents hommes a été battue près de la station de Lozy, au sud de Czenstochow, avec une perte de quarante hommes.

Le même jour, une autre bande, forte de 1,500 hommes, a été mise en déroute près de Pustrowkiski, au nord de Kalisz. Elle a eu 200 hommes morts, 100 prisonniers et a perdu beaucoup d'armes.

Le 13 avril, une bande, commandée par Lanoik et Keller, a été défaits près de Wosneck. Elle a eu beaucoup de tués, cinquante prisonniers ; on lui a pris, de plus, beaucoup d'armes rayées et tous ses bagages.

Le même jour, les insurgés, commandés par Micewicz, ont été battus entre Siodoce et Lukow (gouvernement de Lublin), avec une perte de cent hommes.

Pologne.

On lit dans la *Patrie* :

"On assure que si les propositions du gouvernement britannique sont agréées, comme tout permet de le supposer, par la France et la Russie, une conférence se réunira à Londres dans le courant du mois prochain, pour le règlement des affaires de Grèce."

"On sait que le gouvernement français a invité toutes les puissances à s'associer à la demande qu'il vient de faire à Saint-Petersbourg en faveur de la Pologne."

"Nous croyons savoir que la réponse de l'Espagne est arrivée, sous forme d'une dépêche adressée par M. le marquis de Miraflores à M. Isturitz."

"Dans cette dépêche, conçue en excellents termes, le ministre des affaires étrangères de S. M. Catholique annonçait l'intention de son gouvernement de déférer au désir exprimé par la France, aussitôt qu'une occasion favorable lui permettrait de renouveler l'expression de ses vœux à Saint-Petersbourg."

Les journaux anglais publient les documents suivants :

Une correspondance officielle avec M. Adams, concernant les agents confédérés en Angleterre, a été publiée hier et communiquée au parlement. Elle s'est terminée par les documents ci-dessous :

Le comte Russell à M. Adams.

Foreign Office, 20 avril.

Monsieur, à l'égard des plaintes que vous avez faites de temps en temps sur le compte des marins anglais qui sont entrés au service des confédérés, je vous ferai observer que jusqu'ici les autorités des Etats-Unis n'ont pris aucune mesure pour empêcher les sujets britanniques de s'enrôler au service militaire ou naval des Etats-Unis.

M. Seward a, au contraire, justifié les moyens employés, pourvu qu'on n'engageait, ni par la subornation, ni par l'intimidation les marins anglais à entrer au service fédéral. Vous apercevez aisément la justice de la demande que je vais vous faire, c'est-à-dire qu'on veut que vous réitériez vos plaintes sur l'enrôlement des marins anglais au service des soi-disant Etats confédérés, et que vous donniez la preuve que tous les sujets britanniques servant dans l'armée ou la marine fédérale ont été revoyés, et qu'il a été donné des ordres prescrivant de ne point enrôler ou engager ces individus à servir sous les armes, contrairement à la teneur de la proclamation de Sa Majesté.

Signé : RUSSELL.

Le comte Russell à M. Adams.

Foreign-Office, 22 avril.

Monsieur,

En accusant réception de la nouvelle lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 6 du courant, au sujet de la correspondance interceptée, j'ajouterai simplement que tout en adhérant complètement aux principes établis dans les autorités que vous citez, je n'en puis encore apercevoir l'application à aucun des faits qui ont eu lieu en Angleterre à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté.

Signé RUSSELL.

Daily-Telegraph, du 29.

Le comte Russell à M. Adams.

Foreign-Office, 16 avril.

Monsieur, en réponse à votre lettre du 10, dans laquelle vous disiez de nouveau qu'il est vrai que des hommes ont été recrutés dans ce pays pour l'armée des Etats-Unis, je pense devoir vous communiquer la substance d'un rapport qui vient d'être fait au gouvernement de Sa Majesté sur le nombre des individus embarqués comme émigrants de Queenstown à New-York.

Dans la dernière quinzaine, 1,278 émigrants ont été embarqués, le plus grand nombre sont des jeunes hommes forts et actifs. Ils sont destinés à l'armée des Etats-Unis, cela n'est plus douteux et plusieurs d'entre eux ne le nient pas.

Un certain nombre de ces hommes sont des miliciens de Cork et du voisinage, et ils ont informé le contrôleur de l'émigration qu'ils gagneront de 250 à 300 dollars. Il paraît que l'on a séduit les jeunes gens par l'appât d'une aussi grosse somme. C'est le bruit qui court dans le pays. On dit aussi que leurs amis en Amérique reçoivent des sommes semblables pour les attirer et les faire venir à New-York.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de surcharger cette lettre des documents plus ou moins véridiques qui sont parvenus au gouvernement de S. M., et qui sont venus prouver la réalité des enrôlements pour l'armée des Etats-Unis. J'ajouterai seulement que je suis informé qu'environ huit cents jeunes gens étaient inscrits pour se rendre à New-York, par le steamer du 9, que l'on disait ouvertement que ces jeunes gens allaient rejoindre l'armée du Nord, et que bien que la compagnie Imman ait ajouté des steamers supplémentaires, elles ne peut cependant pas suffire ; le nombre des passagers demandant à partir est si grand qu'ils ne peuvent tous être embarqués, et par conséquent on en laisse plusieurs centaines par semaine.

Je suis, etc.

Signé RUSSELL.

M. Adams au comte Russell.

Légation des Etats-Unis.

Londres, 18 avril.

Mylord,

Je vous suis fort obligé par la courtoisie dont vous avez fait preuve en me communiquant la substance d'un rapport adressé au gouvernement de S. M. pour le nombre de personnes embarquées de Queenstown comme émigrants. Le fait qu'un grand nombre d'individus, spécialement des Irlandais, ont désiré depuis quelque temps de se rendre aux Etats-Unis, m'a été indiqué par les fréquentes demandes de passage adressées à cette légation.

Une grande partie de ces demandes contiennent des offres d'enrôlement au service des Etats-Unis. Ces hommes, cela n'est pas douteux, sont plus ou moins influencés par les primes élevées offertes en Amérique, dont les journaux ont parlé il y a quelque temps. A toutes ces demandes, il a été uniformément répondu que le gouvernement des Etats-Unis ne nous avait en aucune façon autorisé à écouter des propositions de ce genre, ou à faire des enrôlements quels qu'ils soient.

L'instruction a été envoyée aux consuls respectifs de faire la même réponse. Je n'ai aucune raison pour croire qu'un citoyen des Etats-Unis, revêtu d'une autorité officielle quelconque en Angleterre, ait agi différemment.

J'ajouterai, comme explications des émigrations qui ont eu lieu, qu'un gentleman influent en Amérique, aujourd'hui à Londres, et qui en est en position de bien savoir, m'a informé dernièrement que quelques-unes des grandes compagnies de l'ouest des Etats-Unis ayant expérimenté l'inconvénient résultant de ce que les ouvriers du pays peuvent être appelés pour s'en procurer dans les autres contrées, ce risque n'existant pas pour les étrangers. Il se peut que quelques-uns de ceux qui désirent traverser l'Océan dans le but d'être enrôlés, comptent tirer avantage de l'occasion qui leur sera ainsi donnée. De plus, la rareté des travailleurs aux Etats-Unis est un fait qui n'est point douteux. J'apprends, par des sources particulières, que les salaires sont considérablement augmentés.

Je crois que ces causes, jointes à la détresse qui, dit-on, existe en Irlande, peuvent expliquer le phénomène d'émigration sur lequel il a plu à Votre Seigneurie d'appeler mon attention.

Je suis, etc.

CH. FRANCIS ADAMS.

Voici le texte officiel de la dépêche que M. le ministre des affaires étrangères a adressée, le 19 avril, au duc de Montebello, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg :

"Monsieur le duc, l'insurrection dont le royaume de Pologne est en ce moment le théâtre a excité en Europe de vives préoccupations au milieu d'un repos qu'aucun événement prochain ne semblait devoir altérer. La déplorable effusion de sang dont cette lutte est l'occasion et les douloureux incidents qui la signalent excitent en même temps une émotion aussi générale que profonde."

"Le gouvernement de Sa Majesté obéit donc à un devoir en exprimant à la cour de Russie les réflexions que cet état de choses est de nature à suggérer, et en appelant sa sollicitude sur les inconvénients et les dangers qu'il entraîne."

"Ce qui caractérise les agitations de la Pologne, monsieur le duc, ce qui en fait la gravité exceptionnelle, c'est qu'elles ne sont pas le résultat d'une crise passagère. Des effets qui se reproduisent presque invariablement à chaque génération ne sauraient être attribués à des causes purement accidentelles. Ces convulsions deviennent périodiques sont le symptôme d'un mal invétéré ; elles attestent l'impuissance des combinaisons imaginées jusqu'ici pour réconcilier la Pologne avec la situation qui lui a été faite."

"D'autre part, ces perturbations trop fréquentes sont, toutes les fois qu'elles éclatent, un sujet d'inquiétude et d'alarmes. La Pologne, qui occupe sur le continent une position centrale, ne saurait être agitée sans que les divers Etats placés dans le voisinage de ses frontières souffrent d'un ébranlement dont le contre-coup se fait sentir à l'Europe entière. C'est ce qui est arrivé à toutes les époques où les Polonais ont pris les armes. Ces conflits, comme on peut en juger par celui dont nous sommes en ce moment témoins, n'ont pas seulement pour conséquence d'exalter les esprits d'une manière inquiétante ; en se prolongeant, ils pourraient troubler les rapports des cabinets et provoquer les plus regrettables complications. Il est d'un intérêt commun à toutes les puissances de voir définitivement écarter des périls sans cesse renaissans."

"Nous aimons à espérer, monsieur le duc, que la cour de Russie accueillera, dans le sentiment qui nous a dictés, des considérations aussi dignes de son attention. Elle se montrera aimable, nous en avons la confiance, des dispositions libérales dont le régime de S. M. l'empereur Alexandre a déjà donné de si éclatants témoignages ; et elle reconnaîtra, dans sa sagesse, l'opportunité d'aviser aux moyens de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable."

"Vous voudrez bien remettre une copie de cette dépêche à Son Excellence le prince de Gortschakoff."

"Agréez, etc."

"DROUYN DE LUYDS."

—Le comte Griolla, ambassadeur de Prusse à la Haye, vient d'être frappé d'aliénation mentale. Avec M. de Kaminis, qui représentait Guillaume Ier à Rome, c'est en moins d'un an le second cas de folie qui se présente dans le corps diplomatique prussien.

—Le Vendredi-Saint est tombé, cette année, le 3 avril, date précise du crucifiement de Notre Seigneur Jésus Christ. Cette coïncidence ne s'était pas produite dans le siècle présent, depuis 1811. Elle avait eu lieu en 1795.

CANADA.

QUEBEC, 22 MAI 1863.

FETE DE LA REINE.

Un extra de la Gazette Officielle contient une proclamation de Son Excellence, remettant à lundi prochain la célébration de la fête de la Reine qui tombe cette année un dimanche, et invitant tous les habitants du pays à célébrer cordialement cet anniversaire.

Son Honneur le Maire a également publié une proclamation, dans laquelle il engage les citoyens de Québec à célébrer lundi, avec l'éclat ordinaire, l'anniversaire de la naissance de notre Souverain.

En conséquence de ces deux proclamations nos ateliers seront fermés lundi et le Courrier du Canada ne paraîtra que deux fois la semaine prochaine.

CLOTURE DU CONCLE PROVICIAL.

Le troisième concile de la province ecclésiastique de Québec a été clos hier dans l'église cathédrale. Cette séance de clôture a été non moins solennelle que la séance d'ouverture dont nous avons fait un compte-rendu assez complet. A neuf heures, tous les Pères du concile, en mitre et en chape, se sont rendus processionnellement, avec un nombreux clergé, du palais archiépiscopal à Notre Dame.

Pendant la cérémonie, Mgr Horan, évêque de Kingston, est monté en chaire et a fait en langue anglaise un sermon qui a été écouté avec une religieuse attention.

Le savant prélat s'est attaché à faire ressortir l'action incessante de l'Eglise catholique pour répandre chez tous les peuples sans acception de Grecs ni de Gentils, de Libres ou d'Esclaves les vérités de l'Évangile, et, avec ces vérités, les lettres, les sciences, les arts, c'est-à-dire tout ce qui constitue le vrai progrès et la véritable civilisation. La cathédrale était surtout remplie de nos concitoyens d'origine irlandaise auxquels, sur l'invitation de M. le curé Auclair, les paroissiens de Notre-Dame avaient bien voulu céder leurs bancs pour tout le temps de cette magnifique et imposante cérémonie.

Ce qu'il y eut de plus particulièrement imposant dans cette dernière séance et qui parut produire une grande émotion chez tous les assistants, ce furent les solennelles acclamations que firent avant de se séparer tous les Pères du concile.

Ces acclamations solennelles sont des prières adressées à haute voix au Dieu tout-puissant, afin qu'il daigne répandre ses bénédictions sur tous ceux pour lesquels on l'invoquait. Le secrétaire du concile faisait d'abord connaître ceux pour lesquels on allait prier, et les Pères demandaient aussitôt à Dieu les grâces dont ceux qu'étaient désignés avaient plus spécialement besoin.

C'est ainsi qu'on pria successivement et tour à tour pour N. S. Père le Pape, Pontife de l'Eglise sainte et universelle; pour Mgr l'archevêque, métropolitain de cette province; pour tous les évêques du concile; pour notre patrie et pour tous les peuples chrétiens, enfin pour la cité et la province de Québec.

Après toutes ces acclamations, les évêques, en mitre, s'approchèrent de Mgr de Tloa, président, lui firent une inclination, en reçurent le baiser de paix qu'ils lui rendirent ensuite; puis étant revenus à leur place ils se donnèrent réciproquement le baiser de paix.

Mgr de Tloa donna ensuite la bénédiction solennelle.

Assemblée publique.

QUEBEC CENTRE.

Une grande assemblée publique des électeurs du quartier centre a eu lieu, comme nous l'annonçons dans notre dernier numéro, au marché Berthelot, mercredi soir. Les deux candidats qui briment les suffrages de cet arrondissement, M. Simard et M. Thibaut, se sont rendus accompagnés de leurs partisans respectifs, se montant collectivement à environ deux mille personnes.

M. Simard a, le premier, adressé la parole aux électeurs. Dans son discours, il a passé en revue les principaux événements politiques qui ont eu lieu dans le pays depuis qu'il occupe un siège en parlement, et il a appuyé spécialement sur la dernière crise ministérielle. Il a également touché l'affaire des Aylward et a énergiquement blâmé l'attitude du premier-ministre dans cette malheureuse affaire. Relativement à la question du prêt des incendies, il a constaté tous les efforts qu'il avait faits pour en obtenir la remise. Faisant ensuite allusion à la déclaration de M. Thibaut relativement à cette

question, à une assemblée préliminaire, M. Simard a dit que si M. Thibaut donnait une garantie par écrit que le prêt aux incendiés serait réellement remis par le gouvernement comme il l'avait affirmé, il était prêt à lui céder sa place, dans l'intérêt du peuple.

Un mouvement tumultueux de la foule dans la direction de l'estrade sur laquelle se trouvait M. Simard l'empêcha de continuer son discours. Cette confusion, causée par une dizaine d'individus devint bientôt si générale que les deux partis durent se séparer. Les amis de M. Simard l'accompagnèrent à la salle de son comité d'élection et M. Thibaut fut accompagné par les siens à l'hôtel St. Jean. Là les deux candidats purent adresser, sans être troublés, la parole à leurs partisans respectifs.

Nous regrettons d'avoir à dire que dans la confusion, des coups ont été portés à des personnes inoffensives et sans la moindre provocation. Un jeune homme, entre autres, a reçu à la figure un coup qui lui a fait une blessure grave. Il est regrettable de voir ainsi toutes nos assemblées publiques à la merci d'un ramassis de batailleurs qui n'y viennent que dans le but de porter des coups. Sans les efforts d'un certain nombre de respectables citoyens, le marché Berthelot aurait très probablement été le théâtre d'une de ces scènes disgracieuses si fréquentes dans les temps d'élection.

Nous espérons que nous n'aurons plus à constater de pareils faits de violence, pas même durant les jours de votation.

Bulletin électoral.

Nous continuons à publier les candidatures telles que données par les rumeurs publiques:—

BELLECHAISE.—Ce n'est pas M. T. Fournier, mais M. le Dr. Fortier, ex-député de ce comté, qui se présente en opposition à M. Rémillard.

LAVAL.—M. Morin et le major de brigade Bellefleur.

DEUX-MONTAGNES.—MM. Laflamme et Daoust.

RICHELIEU.—MM. Beaudrean et Lafrenaye.

VERCHÈRES.—Dr. Painchaud, M. Kierzkowski.

SOULANGES.—MM. Coutlée et Prévost.

LAPRAIRIE.—MM. Pinsonnault et Médéric Lanctôt.

HURON et BRUCE.—MM. Dickson et Holmas.

LINCOLN.—MM. Mack et Rykert.

WATERLOO.—MM. Crombie et Cowan.

ESSEX.—O'Connor et Rankin.

TROIS-RIVIÈRES.—MM. McDougall et Turcotte.

Par suite d'un grave dissentiment politique survenu entre les propriétaires et plusieurs des collaborateurs de l'Ordre d'une part, et M. Hector Fabre, d'autre part, ce dernier a cru devoir donner sa démission de rédacteur en chef de cette feuille.

"J'abandonne, dit M. Hector Fabre, la rédaction de l'Ordre, parce que les propriétaires et les collaborateurs du journal veulent donner leur appui au nouveau ministère, et que je suis décidé à lui faire une opposition ouverte et entière."

M. Holton, ministre des finances, se présente comme candidat à Montréal-Centre, en opposition à l'honorable M. Rose. Le nouveau ministre des finances a fait connaître ses vues par l'adresse suivante aux électeurs de cette section. Il nous semble que M. Holton aurait pu être moins sobre d'explications, et qu'il aurait dû faire connaître d'une manière moins vague ses vues sur la situation. Voici son adresse:—

MESSEURS,

Son Excellence le Gouverneur-Général ayant bien voulu m'appeler au Ministère des Finances, dont les devoirs ne peuvent convenablement être remplis que par un Membre de la Chambre d'Assemblée; j'ai résolu, sur l'avis de plusieurs d'entre vous, de vous priver, comme faisant partie de l'ancienne Division que je représentais—dont les intérêts sont plus intimes et plus spécialement identifiés avec le commerce, conséquemment plus sujets à être affectés par la politique fiscale du Gouvernement—de me donner le mandat parlementaire qui est essentiel à ma position actuelle.

Les finances de la Province étant environnées de difficultés formidables, quoique non pas insurmontables, suivant moi, je dois vous dire que je n'ai jamais désiré le portefeuille que je tiens aujourd'hui; au contraire je l'aurais volontiers refusé si j'avais pu concilier ce refus avec ce que je crois être un devoir public; mais puisque, en conformité avec ce devoir, j'ai accepté cette charge importante qui m'a été confiée par le représentant de notre Souverain, je me hasarde à demander l'appui et la coopération de ce grand Comté commercial pour m'aider, au moyen d'un bon système de taxes d'un côté et d'un rigoureux système d'économie et de retranchement de l'autre, à rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense annuels de la Province.

En regard des exigences financières de ce pays, on doit bien faire attention à deux choses: nous ne devons pas laisser détruire notre crédit et nous devons courageusement remplir nos obligations envers l'Empire en ce qui concerne la défense publique. Pour l'accomplissement

deux objets indispensables, il faut recourir à des taxes additionnelles. De quelle manière ces taxes devront être prélevées sans de ces injustices et sans oppression pour aucune branche de l'industrie ou aucune classe particulière de consommateurs, c'est là le problème que je me propose de résoudre avec une énergie incessante et les humbles capacités que je possède, si j'ai l'honneur d'être favorisé de votre confiance.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très obéissant serviteur, L. H. HOLTON. Montréal, 21 mai 1863.

Indulgentiae Congregationi B. M. V. Primae Primariae alisque Sodalitatibus eidem annexis collatae habente anno CCC. a prima institutione

PIVS PP. IX AD FVTVRAM REI MEMORIAM

Exponendum nuper Nobis curavit Dilectus Filius Petrus Beckx Praepositus Generalis Clericorum Regularium Societatis Jesu, sibi in animo esse, ut, recurrenente anno tercentesimo, ex quo Joannes Leonus Clericus Regularis ejusdem Societatis Congregationem in honorem B. Mariae Virginis primum instituit, sacrae hujus rei memoria non solum extraordinaria pompa, sed etiam ac ratione celebraretur, qua fideles bona ac spiritualia commoda sibi comparare possint: hinc se vel maxime cupere Nobis retulit, ut in Capella praefatae Congregationis, quae in aedibus Collegii Romani de Urbe canonice erecta, et Prima Primaria sub titulo Annuntiationis B. Mariae Virginis nuncupata, et a. s. m. Gregorio XIII, alisque summis Pontificibus (*) Praedecessoribus Nostri plurimis Indulgentiis, gratiis ac spiritualibus ditata fuit, in aliquot dies festum titolare praedictae Congregationis praecedentes spiritualia exercitia, aliaque fiant supplicationes. Quare enixas humiliter Preces Nobis admovit, ut pro fauna rei sacrae recordatione caelestis Indulgentiarum thesaurus de beniguitate Apostolica reserare dignaremur. Nos, quibus nihil jucundius, nihil acceptius esse potest, quam ut fideles, ac imprimis juvenes, quos impii homines suis machinationibus ac dolis circumvenire quotidie student, in Sodalitatis dent nomen, quorum finis praecipuus est pietatem et devotum erga Deiparam Immaculatam fovere et excitare, porrectis Nobis supplicationibus obsecundare volumus. Igitur de Omnipotentis Dei misericordia, ac B. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis a dicta Congregatione Prima Primaria nuncupata Sodalibus, qui vere poenitentes, et confessi spiritualibus exercitiis, alisque pietatis operibus pro hodiernae dictae Congregationis Moderatorem designandis, et in praefata Capella peragendis saltem ter devotè adstiterint, et die festo titulari infra annum currentem celebrando sacra Communionem se refererint, et eandem Capellam a primis vespertis usque ad occasum solis diei hujusmodi visitaverint, ibique pro Christianorum Principum concordia, haerensum extirpatione, ac S. Matris Ecclesiae exaltatione, pia ad Deum preces effuderint, Plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Memoratis insuper Sodalibus saltem corde contritis, qui quolibet die praedicta pietatis opera peregerint, tercentum diebus de injunctis eis, seu alias quomodolibet debitis poenitentibus in forma Ecclesiae consueta relaxamus. Quas omnes et singulas Indulgentias, peccatorum remissiones, ac poenitentiarum relaxationes etiam animabus Christianissimum, quae Deo in charitate conjunctae ab hac luce migraverint, pro modum suffragii applicari posse indulgemus. Ut vero idem Sodales caelestium munerum hujusmodi facilius valeant esse participes, Dilecto Filio Nostro in eadem Urbe Vicario in spiritualibus Generali aliquot Praesbyteros seculares, vel curvos Ordinibus, Congregationibus, et Institutiis regularibus ad excoipiendas ipsorum sacramentales confessiones alias approbatae deputandi, qui eisdem Sodales eorum confessionibus diligenter auditis, ac omnibus et quibuscumque excessibus, et criminibus, ac casibus Sedi Apostolicae reservatis (haereticis, simoniae, duelli, violationis clausurae Monasteriorum Monialium, et recursus ad iudices laicos contra formam Sacrorum Canonum exceptis) nec non excommunicationis, alisque Ecclesiasticis sententiis, censuris, et poenis, imposita cuilibet a-bitrario suo poenitentia salutari, in foro conscientiae tantum absolvere, ac vota simplicia in aliud pium opus eorum similiter arbitrio et prudentia commutare possint, facultatem Auctoritate Apostolica tenore praesentium tribuimus et elargimur. Quoniam vero concedimus, ut omnes et singuli Sodales Congregationum seu Sodalitatum, quae praefatae Congregationi Primae Primariae canonice conjunctae, aut eidem obnoxiae sunt, fidelem Indulgentiam ac spiritus spiritualibus supra enarratis fide possint et valeant, dummodo pietatis opera praescripta, et pro respectivorum Moderatorem arbitrio regenda rite compleverint; sic respectivis locorum Ordinariis, ubi dictae Congregationes existunt, facultates, quas Dilecto Filio Nostro in Urbe Vicario in spiritualibus Generali concessimus, pariter auctoritate Nostra tribuimus et impertimus. Non obstantibus Apostolicis, ac in universalibus, provincialibusque, et synodalibus Constitutionibus, et Ordinationibus, ceterisque contrariis quibuscumque. Praesentibus pro hodie anno tantum valiturus. Volumus autem, ut praesentium Litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis, manu aliequos notarii publici subscriptis, et sigillo personae in ecclesiastica dignitate constitutae munitis eadem prorsus fides adhibeatur, quae adhibetur ipsis praesentibus, si forent exhibita vel ostensa. Datum Romae apud S. Petrum sub anno Piscatoris die X Februarii MDCCCLXIII Pontificatus Nostri Anno Decimo septimo. L. S.

B. CARD. BARBERINUS. Concordat cum exemplari Romano et typis Rev. Cam. Apostolicae. R. J. TELLIER, S. J. Vidimus ac publicari permitimus datum Quebeci die 18 maii 1863.

† C. F. EPUS. TLOAN.

TRADUCTION.

Indulgence accordées à la Congrégation Prima Primaria de la B. V. M. et aux autres Con-

(*) Greg. XIII Const. Omnipotentis Dei - 5 déc. 1584; Sixtus V Const. Supernae dispositione - 5 jan. 1586; et Bonifacius VIII Const. Supernae dispositione - 29 sept. 1587; Clem. VIII Const. Cum nunc Nobis - 20 sept. 1602; Ben. XIV Bulla sur. Gloriae Dominus - 27 sept. 1748; Leo XII Const. Quam multa in Urbe - 7 maii 1824 et Rescr. diei 7 mart. 1825.

fréries qui lui sont affiliées à l'occasion du trois-centième anniversaire.

PIE IX PAPE.

POUR PERPETUELLE MEMOIRE.

Notre Cher Fils Pierre Beckx, Supérieur Général des Cleres Régulier de la Compagnie de Jésus, vient de nous manifester le désir, qu'au retour de l'année trois fois Séculaire, depuis le premier établissement d'une Congrégation en l'honneur de la B. V. Marie par Jean Leoni, Clerc Régulier de la même Compagnie, le souvenir de cette sainte institution soit non seulement célébré avec une pompe extraordinaire, mais de manière que les fidèles en puissent retirer des biens et des avantages spirituels: c'est pourquoi il nous a fait connaître qu'il souhaitait ardemment que dans la Chapelle de la dite Congrégation canoniquement érigée dans les édifices du Collège Romain de la Ville, nommée Prima Primaria, sous le titre de l'Annuntiation de la B. Vierge Marie, et enrichie par le Pape Grégoire XIII de Sainte mémoire et plusieurs autres Souverains Pontifes, Nos prédécesseurs, de beaucoup d'Indulgence et de grâces spirituelles, il y eût pendant quelques jours avant la fête titulaire de la dite Congrégation des exercices spirituels et d'autres prières. Il nous a donc à ce sujet humblement supplié de vouloir bien, à l'occasion de l'heureux anniversaire de cette pieuse institution, daigner, selon, Notre bonté Apostolique, ouvrir le céleste trésor des Indulgences. Comme rien ne peut nous être plus agréable ni plus doux que de voir les fidèles et surtout les jeunes gens, que des hommes impies s'efforcent tous les jours de circonvenir par leurs ruses perfides, s'enroler dans ces Congrégations, dont le but principal est de favoriser et d'exercer la piété et la dévotion envers l'Immaculée Mère de Dieu, Nous nous sommes rendus volontiers aux supplications qui nous ont été faites. Nous confiant donc dans la miséricorde de Dieu tout Puissant et dans l'autorité des B. Pierre et Paul ses Apôtres, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'Indulgence plénière et la remission de tous leurs péchés à tous et à chacun des Confères de la dite Congrégation nommée Prima Primaria qui vraiment poenitents et confessés auront assisté dévotement au moins trois fois aux exercices spirituels et accompli dans la dite Chapelle les autres œuvres de piété qui seront désignées par le directeur actuel de la dite Congrégation, et qui, le jour de la fête titulaire, dans le cour de la présente année, se seront nourris de la divine Eucharistie, pourvu qu'ils visitent la même Chapelle d'un des premières Vêpres jusqu'au coucher du Soleil du jour de cette fête, et qu'ils y prient Dieu avec piété pour la concordie des Princes Chrétiens l'extirpation des hérésies et l'exaltation de Notre Mère la sainte Eglise. Nous accordons de plus selon la forme accoutumée de l'Eglise, aux Congréganistes mentionnés, pourvu qu'ils soient au moins contrits de cœur la remise des trois cents jours de pénitences qui leur auraient été imposés ou auxquelles ils seraient obligés de quelq' autre manière, chaque jour qu'ils rempliront les susdites œuvre de piété. Nous permettons que toutes et chacune de ces Indulgences, remissions des péchés, dispenses de pénitences soient appliquées par forme de suffrage, aux âmes des fidèles qui sont sortis de ce monde unis à Dieu par la Charité. Mais afin que les Congréganistes puissent plus facilement participer à ces dons célestes, de Notre autorité Apostolique nous accordons et Nous donnons par les Présentes à Notre Cher Fils Notre Vicaire général au spirituel dans la même ville la faculté d'autoriser quelque prêtre Scéullier ou Régulier approuvé d'ailleurs, de quelque Ordre, Congrégation ou Institut que ce soit, à entendre leurs confessions sacramentelles et à absoudre seulement au for de la conscience et en imposant à leur gré à chacun une salutaire pénitence, après avoir écouté attentivement leurs confessions, de tous les excès, quelq' ils soient, crimes et cas réservés au Siège Apostolique, (excepté ceux d'hérésie, de simonie, de duel, de violation de la clôture des Monastères de Religieuses, du recours aux Juges Laïcs contre la forme des saints canons) d'excommunication, des autres sentences ecclésiastiques, censures et peines, et à commuer les vœux simples en une autre œuvre pie également laissée à leur choix et à leur prudence. Mais, parce que Nous voulons que tous et chacun des membres des Congrégations et des Confréries affiliées canoniquement ou soumises à la dite Congrégation Prima Primaria puissent jouir des mêmes Indulgences et grâces spirituelles énoncées plus haut, pourvu qu'ils s'acquittent fidèlement des œuvres de piété qui seront prescrites et régies par leurs Directeurs respectifs, ainsi de Notre autorité Nous accordons et nous donnons également aux Ordinaires respectifs des lieux où existent les dites Congrégations les mêmes facultés qu'à Notre Cher Fils Notre Vicaire général au spirituel dans Notre Ville. Non obstant etc.

Donné à Rome, à St. Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le dixième jour de Février 1863, de Notre Pontificat la dix-septième année.

B. CARD. BARBERINUS.

On lit dans le Monde:

A l'occasion du 300e anniversaire de l'établissement à Rome de la Congrégation de la sainte Vierge, connu sous le nom de Prima Primaria, le Souverain-Pontife vient d'accorder à cette Congrégation et à toutes celles qui lui sont agréées une indulgence plénière en forme de jubilé, avec faculté aux Ordinaires de déléguer, pour les congréganistes, des confesseurs munis de pouvoirs spéciaux.

Chaque Congrégation pourra gagner cette indulgence le jour de sa fête titulaire, en s'y préparant par quelques pieux exercices, tels qu'une neuvaine ou un triduo, selon la décision de son directeur. Les conditions prescrites sont d'assister au moins trois fois à ces exercices de piété et de visiter la chapelle de la Congrégation le jour de la fête, en y priant aux intentions du Souverain-Pontife, après s'être confessé et avoir communiqué.

Outre l'indulgence plénière de la fête, les congréganistes peuvent encore gagner trois cents jours d'indulgences par l'assistance quotidienne aux exercices préparatoires.

Ces faveurs ne sont accordées que pour l'année présente, à partir de la réception du Bref. Il semble que les Congrégations, celles du moins qui ont coutume de transférer, le peuvent encore dans ce cas, quoique ce Bref n'en dise rien.

Arrivée du North-American.

Le navire à vapeur North-American, de la ligne canadienne, est passé hier soir à dix heures à la Pointe-aux-Pères. Il était parti de Liverpool le 7 et de Londonderry le 8 courant.

Etats-Unis.

La ville de Jackson est enfin tombée aux mains des soldats du Nord. L'armée confédérée qui la défendait sous les ordres de Joe Johnson s'est repliée sur Vicksburg.

Rien d'important des autres parties des Etats-Unis.

La cavalerie du Nord va être augmentée de 100,000 hommes; elle aura cet effectif dans six mois.

M. Vallandigham est, à ce qu'il paraît, parti pour le fort Warren.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis:

SUD-OUEST. On lit dans l'Enquirer de Richmond du 15:

On se bat dans le haut Mississippi. Hier, l'ennemi, fort de mille hommes, amarré sur Raymond, où était le général Gregg avec 4,000 fantassins et quelques cavaliers. La fusillade a commencé à 9 heures du matin. Jusqu'à 1 h. de l'après-midi, l'ennemi n'a cessé de recevoir des renforts. On a alors plus tiré que jamais. Sachant que l'ennemi avait reçu de puissants renforts et était prêt à l'attaquer avec toutes ses forces, Gregg s'est retiré à Raymond, s'arrêtant à Mississippi Springs, où il a également été renforcé. Le colonel McGraw, du 19e Tennessee, a été tué. Aujourd'hui on entend une fusillade considérable et continue vers Jackson.

Une dépêche de Chicago porte ce qui suit:

La Tribune de cette ville apprend d'un voyageur qui a accompagné Grant jusqu'à la rivière Noire, que ce général s'est débarrassé en partant de tout ce qui l'embarrassait pour donner l'exemple à ses officiers et à ses hommes. Il n'a pris ni cheval, ni domestique, ni paletot, ni couverture, ni malade de campagne, ni même une chemise blanche. Son seul bagage consistait en une brosse à dents. Il supporte toutes les privations du soldat, dormant en plein air et mangeant du porc salé. Il n'a pas d'épée et porte un chapeau rond ordinaire. Le seul insigne qui le fasse connaître pour un militaire consiste en deux étoiles brodées sur une vieille redingote. Sur le champ de bataille, il est partout, court partout, toujours seul au plus épais de la mêlée, et inspirant à ses troupes sa bravoure et son sang froid imperturbable.

M. Welles a reçu samedi à Washington le télégramme que voici:

Paducah (Kentucky) le 14 mai.

"Je viens de descendre la rivière Tennessee et j'ai à bord des prisonniers capturés à Linden. Dans la nuit du 12, j'ai pris à bord des canonniers 15 chevaux du 1er de la cavalerie du Tennessee occidental, sous les ordres du colonel W. K. M. Breckinridge, je les ai débarqués sur la rive occidentale de la rivière, et j'ai envoyé les canonniers pour protéger les points de débarquement au-dessus. Le colonel Breckinridge a traversé le pays jusqu'à Linden, a surpris une force confédérée double de la sienne, a pris le lieutenant colonel Freison, un capitaine, un chirurgien, quatre lieutenants, trente soldats du Sud, dix canons, 50 chevaux, deux fourgons, des armes, etc.... La mairie qui servait de dépôt a été brûlée avec une quantité d'approvisionnements. L'ennemi a perdu trois tués. Nous n'avons eu qu'un cheval tué. Après cet exploit, le colonel Breckinridge est revenu sain et sauf aux canonniers et a repassé la rivière. J'enverrai les prisonniers à Cairo.

S. L. PHELPS, commandant.

"de la division navale du Tennessee."

Liden est le chef lieu du comté de Perry (Tennessee) et est à environ 100 milles au sud-ouest de Nashville.

Bragton Bragg a passé en revue à Tallahoma les troupes du nord de l'Alabama, s'est montré satisfait de leur tenue, et leur a promis de les mener bientôt au combat.

VIRGINIE.

Les journaux de Richmond nous apprennent que cinq ou six transports fédéraux sont débarqués des troupes à West-Point le 13 courant: les unionnistes creusent des retranchements qui traversent la pointe entre les rivières Mataponi et Pamunkey.

Malgré le désir exprimé par Jackson mourant, ce n'est pas encore Evell qui lui a succédé dans le commandement de son corps d'armée. A. P. Hill a été nommé son successeur; blessé lui-même, il a remis son commandement à Stuart, qui le conserve provisoirement. Le général Evell a eu une jambe emportée à la bataille de Manassas, si funeste à Pope au mois d'août dernier.

D'après les journaux de Richmond, de toutes les batailles livrées jusqu'ici, c'est celle de Chancellorsville qui a valu le plus de butin aux confédérés. Ils parlent de 50,000 fusils pris, et d'une quantité infinie de sur-touts, de sacs et de couvertures. Ils persistent à affirmer qu'ils se sont emparés de plus de 50 canons.

Le général Hooker est retourné à Falmouth après un court séjour à Washington. Tout indique un long repos sur la rive gauche du Rappahannock: on doute fort qu'il règne une harmonie complète entre MM. Lincoln, Stanton, Halleck et Hooker.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

La flotte du blocus a capturé devant Charleston le steamer anglais Cherokee, qui venait de sortir du port avec 450 balles de coton et une cargaison de tabac: le tout était évalué à \$ 175,000.

L'Enquirer de Richmond du 15 a publié un article remarquable sur la situation du Sud. Le journal virginien voit pas d'issue à la lutte, attendu que les fédéraux, battus, ou non, sont décidés à continuer la guerre, et qu'ils ont le moyen de faire. Le Nord et ne souffre pas, et ses forces sont si grandes qu'il peut poursuivre simultanément nombre d'importantes opérations militaires; de là vient que ses revers ne lui font pas perdre de terrain. L'Enquirer termine son article sans conclure: il observe seulement qu'au train dont vont les choses la guerre peut bien durer 10 ans.

M. Vallandigham n'a pas obtenu le writ d'habes-corpus qu'il demandait. Samedi soir un meeting démocrate s'est réuni à Albany pour protester contre l'arrestation de l'ancien membre du Congrès. On y a lu une lettre de M. Seymour où se trouvaient ces lignes: "L'arrestation de M. Vallandigham est un acte qui jette le déshonneur sur notre pays, qui met en péril nos person-

nes et nos foyers, et qui accuse une violation préméditée de la loi et de la justice." Durant la séance, des soldats récemment revenus dans leurs foyers ont essayé de troubler les orateurs par leurs cris et leurs grognements. Enfin ils se sont précipités sur l'estrade, ont jeté les chaînes au milieu de la foule, et ont chassé les occupants. Cependant, comme ils étaient peu nombreux ils ont fini par se retirer, et le meeting a repris son cours normal. Il faut espérer que la police d'Albany saura désormais mieux faire respecter les droits des citoyens qui expriment légalement leurs opinions. Les soldats qui n'ont pas voulu se réengager auraient mieux fait de rester sur le Rappahannock, s'ils sont si pleins de zèle pour l'administration, que de venir jouer aux préteurs dans ces paisibles cîtes.

ARMÉE DU POTOMAC. Washington, 17 mai.

Un gentleman arrivé du Rappahannock assure que le général Hooker paraît très satisfait de sa récente entrevue avec le Président.

Les positions de l'ennemi ayant été reconnues sur son front, le long de la rivière, on a découvert que, pendant la nuit du 14 il avait élevé de nouveaux et grand travaux en terre, le long des hauteurs à l'arrière et à la gauche de Fredericksburg.

Tous les cadavres, toutes les ordures qui se trouvaient autour des camps de l'armée entière, ont été enlevés, et d'autres mesures sanitaires sont en voie d'exécution. Plusieurs camps ainsi que le quartier général du commandant en chef, seront probablement transportés dans des positions plus salubres.

On annonce que tous les soldats valides attachés au service spécial à Washington, Baltimore et le long des chemins de fer de la Virginie et du Maryland, seront réunis à l'armée du général Hooker, et qu'on les remplacera par des miliciens pennsylvaniens dont les services ont été offerts par le gouverneur Curtin.

Le marshall du district de Colombie a saisi les biens meubles et immeubles du capitaine J. N. Moffat (commandant d'un corsaire confédéré.)

Québec-Centre.

M. le Rédacteur,

Voilà donc les électeurs de ce collège électoral entrés dans une lutte suprême. Deux hommes également honorables dans leur vie privée se présentent à notre choix. Je dois avouer que les adversaires de M. Simard ne pouvaient mieux choisir son antagoniste.

Mais pourquoi devons-nous plutôt réclamer M. Simard que d'essayer l'homme nouveau, M. Thibaut?

Pour plusieurs raisons. M. Simard, depuis qu'il est en chambre, a toujours agi honnêtement et avec indépendance, et il était disposé à accorder, je n'en ai aucun doute, son support le plus cordial à la dernière administration, et il l'a fait jusqu'au moment où cette administration s'est fourvoyée en changeant la politique commerciale du pays par la réimposition des péages sur les canaux et sur la navigation du St. Laurent, mesure impolitique s'il en fut contre l'intérêt du Bas-Canada en général et contre celui de Québec en particulier.

Comment M. Simard pouvait-il supporter leur Bill de Milice, tel que présenté devant les Chambres?

Comment M. Simard pouvait-il voter pour cette mesure de pension judiciaire?

Comment M. Simard pouvait-il voter pour le tarif de M. Howland, si stupidement et si injustement calqué?

La grande masse des électeurs du Québec et du Bas-Canada, j'en suis convaincu, désapprouve hautement et fortement ces mesures introduites dans la Chambre d'Assemblée d'une manière si peu soignée.

Peut-on reprocher à M. Simard d'avoir négligé les intérêts de Québec?

Certainement non. Il y a le prêt de déblentures aux incendies de 1845, cette épee de Damoclès constamment suspendue sur la tête des électeurs du faubourg St. Jean!

M. Simard a-t-il failli aux promesses qu'il avait faites sur ce sujet important?

Certainement non. Il avait promis de faire tout en son pouvoir après de l'administration pour obtenir la remise entière de la dette.

A l'assemblée d'hier, sur le marché Berthelot, M. Simard a surabondamment prouvé qu'il s'en était occupé activement et énergiquement; et de plus, il a établi clairement que ce n'était qu'à la mauvaise volonté ou à l'impuissance de l'administration s'il n'avait pas réussi.

Sans m'étendre davantage sur les faits politiques de M. Simard, M. le rédacteur, pourquoi ne parlerais-je pas des services personnels de ce brave citoyen et de cet ami bien aimé des pauvres de notre localité.

Quoi! le faubourg St. Jean repousserait M. Simard?

Serait-ce parce que sa bourse est ouverte à tous les malheurs?

Serait-ce parce que, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, quand on a besoin de ses services personnels, on le trouve toujours prêt?

Serait-ce parce que M. Simard, depuis une douzaine d'années, a donné des sommes considérables pour aider à la construction de nos édifices religieux dans notre localité, et en actes de charité et de bienfaisance?

Reposserions-nous M. Simard parce qu'il a passé deux étés consécutifs à collecter et distribuer les moyens de relayer de ses cendres un quartier infortuné de notre localité?

perdre confiance dans un homme que nous avons toujours vu agir avec nous et sous nos yeux.

C'est bien assez que mardi soir, par respect pour nous-mêmes, et pour ne pas passer pour des perturbateurs d'assemblées publiques, nous avons été forcés de contenir notre indignation profonde en entendant un homme, qui a le titre d'honorable, venir en plein faubourg St. Jean traiter M. Simard de traître au pays.

Où, des centaines de voix auraient repoussé l'épithète infâme, si les paraisants de M. Simard n'étaient pas tous des hommes tranquilles et modérés, et n'eussent compris que l'odieuse de cette assertion retombait de toute sa force sur la tête de celui qui avait le malheur de la faire.

En effet, quel est donc cet homme qui a osé dire que M. Simard était un traître ? Quel est cet homme ?

Cet homme est l'hon. A. A. Dorion, l'homme qui n'a pas craint de tendre la main à l'ennemi le plus acharné de notre race et de notre religion ; oui, cet homme qui a dit à George Brown : Voilà le Bas-Canada à ta merci, taillé, coupé, maniché à ta façon, pourvu que mes idées triomphent. A-t-il besoin de qualifier cet homme ?

Où, nous avons enduré cet affront honteux par respect pour nous-mêmes et pour en laisser toute la responsabilité à nos adversaires.

Où, électeur du faubourg St. Jean, nous voterons pour M. Simard, en dépit de toutes les tentatives, de toutes les belles promesses que l'on a faites ou que l'on fera. Nous voterons pour M. Simard par devoir et par reconnaissance. Nous voterons pour M. Simard, parce que nous voulons un homme indépendant des partis politiques pour nous représenter en parlement.

Électeur du faubourg St. Jean, ne nous en laissons pas imposer. Levons-nous en masse, comme nous l'avons toujours fait, et que notre cri de ralliement soit toujours le même : LE DEVOIR ET LE BAS LA CORRUPTION.

Votons pour SIMARD. J'ai bien l'honneur d'être, M. le rédacteur, Votre obéissant serviteur, UN ÉLECTEUR DE QUÉBEC-CENTRE.

Correspondance. M. le rédacteur, Il vient de se former à Notre-Dame de Lévis une nouvelle compagnie de volontaires composée des élèves du Collège. On ne saurait trop féliciter le digne directeur de cette maison qui a tant fait pour que ses élèves s'adonnassent au maniement des armes.

C'est ce révérend monsieur qui a été, on le sait, l'âme de la lutte avec nos voisins, les Américains, et il a prévu que ces jeunes gens, si on ne les avait pas dirigés, seraient du nombre de nos défenseurs et que s'ils étaient ignorants de l'art des armes, ils ne pourraient pas être de véritables soldats. C'est ce qui l'a engagé à déployer dans cette circonstance ce zèle qu'il a toujours lorsqu'il s'agit de faire du bien et que tout le monde se plaît à lui reconnaître ; c'est pourquoi on l'en remercie mille et mille fois.—Merci aussi à tous ces jeunes étudiants pour la promptitude avec laquelle ils se sont rendus au généreux appel de leur bon directeur. UN AMI DE LA MILICE.

La politique catholique et la politique protestante ou libérale. M. Hermann Kuhl, que nos lecteurs connaissent déjà, continue d'adresser de Berlin au Monde de très remarquables lettres. Nous aimons à citer cet écrivain tant à cause des excellents renseignements qu'il fournit sur l'état religieux, politique et social de l'Allemagne qu'à cause des idées saines et des judicieuses observations dont il parseme ses écrits. La lettre suivante ne sera pas lue avec moins d'intérêt que celles que nous avons déjà reproduites :

Le fameux Kullerdatzsch, journal satirique fort répandu à Berlin (40,000 exemplaires), qui, malgré ses velléités antisociales et sa causticité en tout ce qui regarde la politique étrangère, fait preuve parfois d'un remarquable bon sens, a publié ces jours derniers une gravure représentant la Pologne couchée à terre et retenue par le poids de ses chaînes. Elle est entourée de quatre personnages figurant l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, et s'évertuant tous en démonstrations. Au-dessus on lit : Politische Medizinal-Afischerer (charlatanisme politique). Les peuples européens s'occupant à guérir la Pologne malade par le moyen le plus onéreux, la sympathie.

Ce trait ne manque certes pas d'à-propos ; on peut même dire qu'il peint parfaitement la situation actuelle. Toute l'Europe est prodigue de démonstrations pour la malheureuse Pologne ; mais elle ne songe pas le moins du monde à agir sérieusement en sa faveur. Partout on abonde en sympathie et en déclarations dont la valeur négative est le mieux appréciée par ceux-là même qui font le plus de bruit de leur sympathie, mais qui ne font aucune démarche pour la traduire en actes. La cause de la Pologne est juste ; c'est un axiome universellement reconnu, érigé en principe politique chez tout honnête homme ; mais que faut-il faire en faveur de cette cause si juste et si sainte ?—Exprimer au moins sa sympathie, répondre le libéralisme. Le libéralisme a habitué le monde à l'économie politique, il est donc fort naturel que le monde soit devenu très économe de dons et de sacrifices, et personne ne peut s'étonner de voir qu'il se contente d'envoyer à la Pologne l'expression de sa sympathie.

Ce résultat négatif en face de tant de bruit est un signe caractéristique du temps où nous vivons. Il n'en fut pas toujours ainsi dans le monde chrétien ; il y eut même un temps où l'on connaissait peu ou pas du tout la sympathie moderne, ce calanisme des rationalistes, un temps où l'on avait de saines et fortes convictions, où l'on était pénétré de sentiments

généreux et chevaleresques, enfantés et développés par la foi chrétienne. De là tant de grands faits historiques qui, malgré la dénégation et le blâme dont les rationalistes usent aujourd'hui à leur égard, remplissent les fastes les plus glorieux des peuples chrétiens de l'Occident. Nous avons nommé les Croisades. Les Croisades furent l'épopée la plus glorieuse, la plus grandiose que la terre ait jamais vue, et précisément à cause de cela le matérialisme et l'indifférentisme modernes les ont prises en haine. Les matérialistes et les indifférents savent trop bien que jamais leurs doctrines n'éleveront les cœurs aussi haut et ne pousseront les hommes à des actions aussi généreuses que celles que le christianisme inspire.

Cette action générale et grandiose de tous les peuples chrétiens à l'époque des Croisades ne fut possible que par l'unanimité des sentiments et des convictions qui existaient parmi eux, qui les faisaient agir dans le même sens et leur permettaient de poursuivre le même but, sans trop s'occuper de ce qui en résulterait en fait d'avantages palpables. On se le rappelle pour délivrer et pour défendre les chrétiens d'Orient, et on se souvient fort peu des intérêts matériels, qui furent relégués au dernier plan et même entièrement oubliés ou sacrifiés dans ce temps héroïque. Encore moins s'arrêta-t-on aux questions de puissance ou de prééminence politique, qui, sous le titre d'équilibre européen, dominent actuellement toutes les questions, absorbent tous les intérêts moraux et abolissent les principes d'ordre et de justice, sur lesquels repose toute la puissance des peuples et des souverains.

Et pourtant jamais guerre ne fut plus riche en bénéfices moraux et aussi en avantages matériels. Non-seulement le commerce de la Méditerranée se développa d'une manière gigantesque, non-seulement des chrétiens du Levant et de l'Afrique se relevèrent, mais l'esprit d'entreprise et de conquête chrétienne et civilisatrice prit un essor inconnu jusqu'alors, qui se propagea pendant des siècles, et dont on trouve encore partout les traces chez les peuples européens. C'est à cet esprit de conquête chrétienne que sont particulièrement dues toutes les découvertes qui ont depuis enrichi l'Europe et en ont fait la maîtresse des autres parties du monde. C'est au nom de la Croix que les rois de la petite Lusitanie descendirent en Afrique pour étendre le royaume du Christ. Ils furent récompensés de leur zèle par la conquête d'un empire aux Indes et par l'établissement de relations commerciales et amicales très avantageuses avec la Chine et le Japon, dont les habitants allaient s'offrir dans la même foi avec eux, si Thérèse européenne, représentée par les Hollandais, jaloux de ces succès des catholiques, n'eût traversé l'œuvre chrétienne et ne l'eût détruite. C'est au nom du catholicisme que les Espagnols ont conquis le Nouveau-Monde, et, chose remarquable à plus d'un titre, la colonie dont la fondation a été le plus particulièrement due à l'unique désir d'étendre la civilisation catholique, dégagée de toute idée de lucre, la colonie des Philippines est justement aussi celle qui est restée le plus attachée à la mère-patrie, et celle qui lui procure encore aujourd'hui de notables avantages commerciaux. Inutile de rappeler la conquête des provinces baltes, qui fut maintenant partie de la Prusse et de la Russie, provinces qui furent arrachées à l'idolâtrie par les chevaliers teutoniques après leur retour de la Terre-Sainte, et préservées ainsi des dangers du moscovitisme alors naissant, et auquel ces pays ne furent livrés que plus tard par l'hérésie protestante.

Où, c'est le catholicisme qui, par les Croisades, a établi la suprématie de l'Europe sur le reste du monde, et ce sont le protestantisme et le libéralisme qui, en paralysant les forces de l'Europe chrétienne ont aidé la Russie à établir sa prééminence en Europe. Non-seulement le protestantisme, par ses spoliations et ses guerres intestines, a arrêté l'essor de l'Europe catholique au dehors, il a semé aussi la discorde au sein des peuples. Grâce au libéralisme, cette dernière atteinte son apogée de nos jours, et elle empêche actuellement l'Europe catholique de relever une nation catholique à laquelle le moscovitisme a déclaré une guerre d'extermination. Le libéralisme actuel cherche à aveugler l'esprit des nations par ses sympathies peu coûteuses en faveur de la Pologne, pour empêcher de voir qu'un peuple catholique ne peut se relever que par la foi, lorsque, comme la Pologne, il ne lui reste plus que cette foi. Ne sachant que paralyser les efforts du monde catholique, et ayant honte de son impuissance à créer, à relever quelque chose, il se paie de mots et de phrases sonores. Cette sympathie maladroite, jointe à la haine que depuis longtemps le libéralisme a vouée spécialement à l'Autriche, dont la politique fut souvent animée du meilleur esprit catholique, ouvrira peut-être les yeux de quelques-uns de ces catholiques qui ont mis leur espérance dans le libéralisme, qui ne formellement les principes catholiques et leur fait une guerre acharnée, ne pourra jamais venir en aide à une nation catholique.

Aujourd'hui, si l'action des convictions religieuses, et par cela même aussi politiques des catholiques, ne se trouvant pas contrôlée par les sympathies que le libéralisme voue aussi bien à Mazzini et à Garibaldi qu'à la Pologne, les gouvernements, pressés par les sentiments des populations catholiques, seraient obligés de mettre de côté pour un moment les impuissantes idées d'équilibre européen, inventées par le libéralisme pour mieux leur servir de prétexte, et travailleraient aux triomphes des principes sur lesquels reposent et leur pouvoir et leur existence, en relevant un trône et une nation catholiques. Le libéralisme sait trop bien que la sympathie n'est pas une raison suffisante de faire la guerre,

et voilà pourquoi il ne parle pas d'autre chose aux gouvernements qu'il veut empêcher de s'unir et d'agir selon les convictions religieuses des masses populaires. Les guerres ne se font que pour soutenir ou défendre des principes, qui sont toujours le meilleur garant de l'honneur, ou dans le simple but de la conquête brutale. La sympathie ne guérit pas le moindre malade ; elle ne peut donc soutenir un gouvernement, ni tenter une grande œuvre.

La sympathie politique, sans fond de conviction et de sentiments, telle qu'elle est professée actuellement par le libéralisme, n'est qu'une maladie morale, qui ne peut se guérir elle-même, ni encore moins guérir un peuple, non plus qu'elle ne peut produire quelques effets durables. Il n'y a que les fortes convictions religieuses qui puissent dominer et diriger les principes politiques des peuples et engendrer les grandes actions.

Qu'aujourd'hui les puissances de l'Europe occidentale se retrempent dans les principes et les convictions sur lesquels est basé l'édifice social et politique ; qu'elles se rallient à une cause juste qui se rattache aux bases mêmes de cet édifice, alors la Pologne sera reconstruite de fait, et le moscovitisme, déjà atteint intérieurement par la lépre morale, aura bientôt cessé d'exister. Qu'elles substituent des convictions et de saines principes politiques au système d'équilibre inspire par les plus bas, elles retrouveront leur force et leur grandeur, et ne reculeront plus devant le czarisme moscovite. La récompense en avantages matériels ne fera certainement pas défaut. Que l'Angleterre, qui compte par millions ses sujets exposés à mourir de faim, que l'Angleterre le sache, la Pologne, ce pays essentiellement agricole, reconstruite et laissée à son essor particulier, sera bientôt le grenier qui lui fournira de quoi nourrir sa nombreuse population. Avec la Pologne, les vastes pays du Danube inférieur, plus fertiles encore, mais si peu peuplés, seront ouverts à la colonisation et à l'exploitation des Occidentaux, et jetteront leur superflu sur nos marchés.

Les principes, les convictions, les saines idées, et non la sympathie, ont toujours dominé le monde. Il en sera ainsi dans l'avenir comme dans le passé. Toute la puissance de la Révolution est là. Elle a des principes d'erreur ; les gouvernements ne la vaincront que lorsqu'ils mettront leurs forces au service des principes de vérité. HERMANN KUHL.

FAITS DIVERS. TEMPÉRATURE.—Hier a été la journée la plus chaude que nous ayons encore eue depuis le commencement de la belle saison. Cette température est on ne peut plus favorable à la végétation et à la germination des grains.

ACCIDENT.—L'hon. premier ministre, en revenant mercredi soir de de Spencer Wood accompagné d'un ami a été précipité par un écart du cheval, du haut de la voiture qu'il conduisait, ainsi que son compagnon, et a reçu dans sa chute de sérieuses contusions à une jambe. Son compagnon a aussi été blessé sévèrement.

ALARME D'INCENDIE.—Hier après-midi un commencement d'incendie a eu lieu dans la rue St. Jean. Les flammes ont été étouffées à leur origine.

MUUVEMENT DE TROUPES.—Le 62^e régiment doit quitter cette semaine Kingston pour Québec.

MARCHANDISE FRAGILE.—L'Express de Rochester rapporte qu'il y a quelques jours un steamer en relâche à Kingston (Haut-Canada), prit à bord une caisse marquée : For the American Glass Co, Pearl street, New-York.

(Prenez garde à la caisse.) La caisse fut en effet arrimée avec soin à l'entrée de la cale. Quand le steamer arriva à Stakett's Harbor, à New-York, un des employés du navire vit sortir une poignée de foin à travers un trou formé par un nœud, il tira le foin, et entendit une voix sortir du trou. La voix demandait que l'on ouvrit la caisse, ce que l'on empressa de faire ; elle contenait deux soldats, qui profitèrent du premier moment de surprise pour sauter à l'eau et gagner la terre à la nage. On n'a plus eu de leurs nouvelles, mais on a trouvé dans la caisse un col militaire indiquant que c'étaient deux déserteurs de l'artillerie royale en garnison à Kingston.

—A Hagen (Westphalie), le jury vient de condamner à une peine de douze ans de travaux forcés un nommé Kothsthaus, ouvrier de fabrique, qui s'était rendu coupable d'un acte de barbarie inouïe sur la personne de sa jeune femme. Au mois d'octobre dernier, en rentrant de son travail, l'accusé, après avoir accablé de reproches et de mauvais traitements sa femme, qui dépensait d'après lui trop d'argent, finit par charger un pistolet dont il menaça de la tuer. La pauvre femme se jeta à ses genoux en le suppliant de lui laisser la vie pour l'amour de ses enfants. Alors il lui fit grâce de la vie sous une atroce condition. La malheureuse femme fut obligée d'aller chercher elle-même une hache, de s'agenouiller devant un escabeau et d'y poser le petit doigt gauche. Cet homme crut saisir la hache à deux mains et lui coupa les deux premières phalanges du doigt. Comme il fut impossible d'arrêter le sang, on fut obligé d'appeler le médecin, qui dénonça le fait, bien que la femme affirmât qu'elle s'était fait elle-même la blessure en fendant du bois.

—On lit dans la Correspondance de Rome : « Dernièrement, un cimetière juif des premiers temps a été découvert aux portes de Rome dans une propriété particulière. Aussitôt la science en a retiré des lumières importantes sur la condition du peuple hébreu après des Romains, et un juif, M. de Rothschild, a voulu à prix d'argent acquérir un terrain si précieux. Sans opposer tout d'abord

à l'offre du célèbre banquier une loi qui aurait privé le propriétaire du terrain d'une somme considérable, le gouvernement pontifical s'est contenté de faire connaître les conditions rigoureuses auxquelles sont soumis les possesseurs d'objets d'art ou de monuments antiques découverts sous le sol romain. C'était dégoûter aussitôt M. de Rothschild de sa fantaisie d'acquérir. Les objets d'art, les monuments historiques ne doivent point être exportés à l'étranger et celui qui a la fortune de les posséder en propre est soumis à l'obligation de n'en pas priver le public. Il faut qu'à des jours indiqués on le puisse visiter et étudier. Tant il est vrai que le sol pontifical, et ce qu'il renferme de merveilles est l'héritage du monde catholique et nous appartenant : ad omnes catholicos pertinet. Il a fallu de grandes guerres et le premier Empire pour conduire à Paris des toiles célèbres, des bronzes, des marbres précieux, et l'on a vu que plus tard un esprit de justice et d'honneur les a en partie restitués à Rome. »

ANNONCES QUÉBÉCOISES. Départ de "l'Europa" pour Montréal.—J. E. Deschamps. Départ de "Montréal" pour Montréal.—J. E. Deschamps. Société de Construction Permanente de Québec.—Louis Lessard. Bureau de Poste de Québec.—J. Sewell. Départ des Mallees pour l'Angleterre, ligne Cunard.—J. Sewell.

Marriage. A St. Roch de Québec, le 19 du présent, par le révé. messire Charest, curé du lieu, M. Fabien Gagné, commis-marchand, à Dlle. Aubéline Allaire, seconde fille de Et. Allaire, écriv. marchand-épiciier, tous deux de cette localité.

Décès. A la Pointe-aux-Trembles, le 18 du courant, après une longue et douloureuse maladie, Julien, âgé de onze ans et 8 mois, enfant de sieur Léon Delisle, cultivateur. En cette ville à l'âge de 58 ans, Jean-Bte. Aubé, ancien sacristain de la cathédrale de Québec, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et 10 enfants qui se regretteront longtemps. Son service funèbre aura lieu samedi prochain, à 7 heures précises. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUÉBEC. 7^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de cette Société, se tiendra à son bureau, le dimanche LUNDI, le 25 de mai courant, à 7 heures P. M., dans le hall d'été des Bénévoles pour l'année courante ; à cette assemblée il sera soumis un Rapport complet de l'état des affaires de la Société. Par ordre, LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. 20 mai 1863. 660-2f

P. S. Lundi prochain étant un jour de fête publique, l'assemblée est remise à MARDI, le 26 du courant, à 7 heures P. M. Par ordre, LOUIS LESSARD, Sec.-Trés. 22 mai 1863. 661

Malle pour l'Angleterre, PAR LA LIGNE CUNARD. Bureau de Poste de Québec, 21 mai 1863. UNE Malle pour l'Angleterre, par la ligne Cunard, via New-York, sera close à ce bureau LUNDI, le 25 mai, à 1 h. P. M. J. SEWELL, Maître de Poste. Québec, 22 mai 1863. 662

COMPAGNIE DES VAPEURS Océaniques de Montréal. ETE 1863. Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool. Cartes de retour accordées à des taux réduits. Une ligne de cette Compagnie est composée des vapeurs suivants de première classe. NORWEGIAN, 2500 ton.....Capt. McMaster. HIBERNIAN, 2500 ton..... " Ballantine. BOHEMIAN, 2200 ton..... " Borland. NOVA SCOTIA, 2200 ton..... " Graham. ANGLO SAXON, 1900 ton..... " Burgess. NORTH AMERICAN, 1800 ton..... " Dutton. JERA, 2300 ton..... " Aiton. PERUVIAN.....En construction. Portant les Mallees du Canada et des Etats-Unis.

Un des vapeurs ci-dessus nommés ou d'autres vapeurs de Liverpool tous les JEUDI, pour et de Portland, tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers à Londonderry et pour Londonderry. Voici les dates de départ : De Liverpool. De Québec. NORWEGIAN..... 23 avril 15 mai. HIBERNIAN..... 30 " " 22 " " NOVA SCOTIA..... 7 mai 30 " " NORTH AMERICAN..... 14 " 6 juin. JERA..... 21 " 13 " " HIBERNIAN..... 28 " 20 " " Et tous les Samedis suivants.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND. CHAMBRES. (Selon les commodités.) A Glasgow...\$66 à \$80 A Liverpool...\$66 à \$80 A Londonderry...\$30 à \$40 A Liverpool...\$66 à \$80 A Liverpool...\$30 à \$40. Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient payées. Un chiburgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Un petit bateau à vapeur partira du quai Napoleon samedi matin avec les mallees et les passagers, à neuf heures précises. Pour plus amples particularités s'adresser à ALLANS, RAB et CIE, Agents. Québec, 8 mai 1863. 648

PIPES! PIPES! REÇU un assortiment choisi de PIPES de racine de bruyère. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 8 mai 1863.

CIGARES! CIGARES! VENANT d'être reçu, 20,000 cigares de Manille choisis. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 8 mai 1863.

NOIX-COCO. REÇU, un lot choisi de noix-coco fraîches. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 8 mai 1863.

Henri T. Taschereau, AVOCAT ET PROCUREUR. A transporté son Bureau au n. 23, rue Saint-Pierre, Basse-Ville de Québec, porte voisine de chez MM. Tétu et Garneau, vis-à-vis la Banque Nationale. 11 mai 1863. 650-6f

APPROVISIONNEMENT DES PHARES. DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de DEUX MILLE CINQ CENTS GALLONS d'HUILE de BLANC de BALEINE, de la meilleure qualité, pressée à froid, pour les Phares Provinciaux au dessus de Lachine ; un tiers de cette huile devra être de matière première, et se maintenir à 36° Fahrenheit, et les deux autres tiers à 34°, le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bon ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1^{er} Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat. Des Soumissions seront aussi reçues en même temps pour QUATRE MILLE CINQ CENTS GALLONS d'HUILE de CHARBON, non explosive, de la meilleure qualité, qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

Aussi, Un Bateau à vapeur demandé. Des Soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU à VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le fleuve St.-Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir : sur les lacs St. Louis et St. François, le fleuve St.-Laurent, entre Brockville et Kingston, les lacs Ontario, Erie, Ste.-Claire et Huron, et la Baie Géorgienne. Le bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements (consistant environ en 100 barils d'huile, et 40 tonnes d'autres articles) à Montréal VENDREDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, et à livrer ces articles aux Phares dans le plus court délai possible.—L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions. Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront reçues à bord.

Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de rapporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au Gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge. On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau. Des Soumissions séparées, adressées au sous-secrétaire, seront reçues pour chacun de ces services et devront être envoyées respectivement : " Soumission pour l'huile de Blanc de Baleine." " Soumission pour l'huile de Charbon."—Soumission pour la livraison des Approvisionnements des Phares. Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, 11 mai 1863. 651-6f

INSTITUTRICES DEMANDÉES. A paroisse de St. Irénée, comté de Charlevoix, à la paroisse de TROIS INSTITUTRICES, dont une, pour l'École-Modèle, devra connaître un peu la musique. Salaire assez élevé. S'adresser au Curé de la paroisse. 18 mai 1863. 657-8f

REMOUQUAGE Haut du Saint-Laurent. ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI le 25 JUIN prochain, à midi, des soumissions pour le remouquage de vaisseaux et autres bâtiments, entre la Tête du Canal Lachine et le Port de Kingston, et vice versa, pendant le terme de trois années à compter du 1^{er} de Mai 1864.

La ligne sera composée d'au moins six puissants remorqueurs à vapeur, et le Taux payable pour le halage sera de dix pour cent au-dessous du Tarif de 1862. Les soumissionnaires indiqueront dans leur soumission pour ce service le montant du Bonus annuel qu'ils seront disposés à recevoir du Gouvernement en sus du prix de halage payé par les propriétaires des vaisseaux remorqués, ainsi que les noms et la force, en chevaux, des vapeurs qu'ils se proposent d'employer. Quand aux conditions du Contrat et à toutes autres informations nécessaires, elles pourront être obtenues à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal, le et après le 11 de Mai prochain. Les soumissions devront être adressées au sous-secrétaire sur le dos : " Soumission pour le service de remouquage," et contiendront les signatures de deux personnes solvables qui seront prêtes à se porter cautions pour l'exécution régulière du Contrat. Par ordre, T. TRUDEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, le 29 Avril 1863. 644

CHARLES CATELLI Statuaire et Plâtrier, 35—RUE NOTRE-DAME—35 OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Etablissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des Moulés pour les Statues des Apôtres ; il entendrait à bon marché des statues faites sur ces moules, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, &c., qu'on désire, pour Eglises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'ORNEMENTS en PLÂTRE. Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général. Il a ouvert une branche de son magasin à Québec, le 1^{er} Mai, au No. 84, rue St. Valier, près de la côte d'Abraham. 6 mai 1863. 647-3m

A VENDRE Des conditions faciles DEUX STATUES en pierre, sujet religieux, de grandeur naturelle. S'adresser à JOS. PETITCLERC, écriv. notaire, au No. 15, Rue St. Joseph. Québec, 22 avril 1863. 628-1ps

A VENDRE OU A LOUER, UNE MAISON avec dépendances et un beau jardin situés près de l'église de Ste. Anne de la Pointe. Pour plus amples informations s'adresser au curé de Ste. Anne. Québec, 1^{er} Mai 1863. 639

NOIX-COCO. REÇU, un lot choisi de noix-coco fraîches. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 8 mai 1863.

NOIX-COCO. REÇU, un lot choisi de noix-coco fraîches. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 8 mai 1863.

NOIX-COCO. REÇU, un lot choisi de noix-coco fraîches. A vendre par JOHN TEAFFE, 20, rue St. Jean. Québec, 8 mai 1863.

MUSIQUE D'ÉGLISE.

Le soussigné vient de recevoir un envoi considérable de MUSIQUE RELIGIEUSE (orgue, harmonium et chant) de la maison HEUGEL & CIE., de Paris, et choisi spécialement pour son établissement par

M. AUGUSTE DURAND, Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris).

Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église.

Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi :

AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—HERMANN.

GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—HERMANN.

ECHOS DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant de PALERSTINA, HANDEL, MARCELLO, BACH, PAGANINI, HAYDN, MOZART, WEBER, etc.

12 morceaux pour harmonium (offertoire, communications, sortites, etc.)—NICOLA LONZINO.

6 grandes offertoires.—FESSY.

LA PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue.—BATTMAN.

600 morceaux détachés, de différents auteurs.

Aussi— 10 exemplaires de la méthode d'orgue—Alexandre à l'usage des pianistes, de MM. d'AVALL et DEBAY ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour piano, notamment les célèbres études de HENRI BERTINI, Jeanne, les études de style de CAMILLE STAMATI, etc., etc.

LEGER BROUSSEAU, Québec, 10 avril 1863.

A Louer.

UN CHANTIER pour la Construction des vaisseaux, avec bâtiments nécessaires, situé à la Pointe-aux-Trembles, près de l'église.

S'adresser à EUG. LARUE, ECR., Sur les lieux.

19 janvier 1863. 540-6m-p

CATECHISME de Persévérance

ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'Abbé GAUME, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'Ordre de St. Sylvestre, membre de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières. 8 volumes reliés.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LE VERS RONGEUR des SOCIÉTÉS MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

MANUEL des CONFESSEURS, composé de 10. Du prétre sanctifié par l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. De la pratique des confesseurs de saint Liguori; 30. Des avertissements aux confesseurs et du traité de la confession générale de B. Léonard; 40. Des instructions de saint Charles aux confesseurs; 50. Des avis de saint François de Sales aux confesseurs; 60. Des conseils de saint Philippe de Néri; 70. Des avis de saint François-Xavier aux confesseurs, par l'Abbé J. GAUME, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Septième édition publiée en 1854. Ouvrage en 1 volume relié.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1610-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochés, \$0.60 reliés \$0.80.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OIE, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de tous les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

COMPAGNIE d'Assurance Maritime DE QUÉBEC.

DIRECTEURS: HENRY J. NOAD, Président. H. DUBORD, Vice-Président.

JAMES G. ROSS, W. WITBALL, J. GAUDRY, J. H. CLINT, J. B. RENAUD, E. BURSTALL.

D. D. YOUNG, ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU: Batisses de Renaud RUE SAINT-PIERRE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des polices.

A. FRASER, Gérant et Secrétaire, Québec, 21 juillet 1862. 309

ENCRE D'OR supérieure, en petites bouteilles.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

AVIS.

Le soussigné désirent acheter quelques actions de LA BANQUE NATIONALE.

Les personnes qui en ont à vendre sont priées de l'en informer.

ELZEAR BROUSSEAU, Québec, 20 février 1863. 7, Rue Buade.

A VENDRE, Chez MM. Brousseau & Freres,

"MES LOISIRS"

PAR L. H. FRÉCHETTE, Auteur de Félix Poutré.

PRIX:—broché.....\$0.50.

Journal des Maîtrises

REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs: MM. J. D'ORTIGUE & FÉLIX CLÉMENT.

Éditeurs: MM. ADRIEN LE CLERC & CIE.

Ce journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prélats et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique, a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique:—\$4.00.—Texte seul: \$2.00.

On s'abonne, à Québec, chez le soussigné, LEGER BROUSSEAU.

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUCAL,

Auteur de l'histoire de l'émigration au 19e siècle.

Ce journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Économie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions traitées dans son cadre avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer:

MM. BORN et VIOLET-LEDESC, confrères du directeur au Journal des Débats; E. BRUNET, J. BONNOME, Jules DELBECQ, Jean DOLLFUS, Hipp. DESTREZ, X. EYMA, GEORG. LAVERGNE, LEFÈVRE DE SAINT-REMI, JEAN MACÉ, ANTOINE MÉRAY, MARGOLLE, M. PAPER-CARPANTIER (Mme), RAMEAU, E. RENOU, DR. SAVARD, E. STORM, S. LA TROISÈME (Mme), DR. WARNIER, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

On sait que M. Rameau traite, dans l'Economiste français, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Acadiens et les Canadiens.

Organe de la Société des Études pratiques d'économie sociale, fondée et dirigée par M. LE PLAT, conseiller d'État, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, l'Economiste français publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg Montmartre, 11.

Hors de Paris: chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

Un an. 6 mois. Paris..... 12 fr. 7 fr. Départements et Algérie..... 15 8 50 Colonies françaises..... 18 10 " Étranger..... 20 11 "

Le tome 1er, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez L. HACHETTE et CIE., b3 Saint-Germain, 77.)

VIN ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA.

DE A. D'ANDURAN MÉDECIN-PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût une action efficace dans le traitement de la goutte et du rhumatisme articulaire aigu et chronique.

Un grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu de résultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un remède, déclinant sur son lit, se tordant dans des plus atroces douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-béni.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malades. C'est pour me guérir de cette maladie ou tout au moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais a permis la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION. Voir les prospectus qui accompagnent les flacons.

Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède.

Voir les prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

Quelques flacons ont été envoyés pour essai à la librairie de LEGER BROUSSEAU, Québec, 9 mars 1863.

Prix—\$3 le flacon—COMPTANT

SOUVENIR

CONSCRÉ A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE DE M. L. J. CASAULT

M. L. J. CASAULT

PREMIER RECTEUR DE L'Université-Laval.

CETTE élégante brochure contient un portrait photographié de M. L. J. Casault défunt et une photographie du monument élevé à sa mémoire dans la chapelle du Séminaire de Québec.

PRIX : 50 CENTS.

A vendre par le soussigné, LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES POUR 1863.

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE et de TRAVAUX A L'AIGUILLE. Rédigé par les sommités Littéraires et Artistiques.

Tous les abonnements partent du 1er Novembre. ON NE S'ABONNE PAS POUR MOINS D'UNE ANNEE.

LES ABONNÉES reçoivent dans le courant de l'année: des aquarelles, des sépias, quarante feuilles de musique inédite, douze gravures de modes, deux gravures de lingerie, des planches de tapisserie coloriée, quinze cents dessins de broderie, douze feuilles de patrons grandeur naturelle pour Dames, Demoiselles et enfants, des gravures sur acier, des planches de costumes, etc., etc.

Sommaire du numéro de novembre 1862. 1. Chronique du mois, par H. NEVIRE. 2. La muette, par VIERNE. 3. Causerie d'une maîtresse de maison avec les Dames et les Demoiselles abonnées, par MME. JULIE FERTIAULT. 4. Modes, par BLANCHE DE SERIGNY. 5. Economie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Recettes: Tartifias d'Angleterre.—Moyen de dérouiller l'acier.—Moyen de garantir de la rouille le fer et l'acier.—Perles de roses. 6. Petits travaux de Dames.—Dessous de lampe en application de nacre (No. 1).—Bobèche allemande (No. 2).—Calotte grecque en soutache. 7. Explication de la planche de broderies. 8. Explication de la planche de patrons. 9. Explication des gravures de modes. 10. Explication de la planche de tapisserie. 11. Aquarelle. 12. Rébus.

Les abonnées recevront avec ce numéro: 1° UNE FEUILLE DE BRODERIE (double format). 2° UNE PLANCHE DE PATRONS pour la SAISON D'HIVER. 3° Sur planche de Patrons (PETITS TRAVAUX DE DAMES). 4° UNE GRAVURE DE MODES coloriée. 5° UNE GRAVURE DE CONFECTION et COSTUMES D'HIVER. 6° UN DESSIN DE TAPISSERIE coloriée. 7° LA PETITE REPASSEUSE (aquarelle). 8° LE JOUJOU DE BLANCHE, quadrille, par C. SERMANE. 9° ANTONIE, polka-mazurka, par J. ROUSSELOT. 10° LE REVE AU SON DU COR, par C. SERMANE. 11° MIGNONNE, valse par FAUMIER.

Prix de l'abonnement:—\$5 par an, invariablement payable d'avance. On s'abonne à Québec, chez LEGER BROUSSEAU, Québec, 9 mars 1863.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de M. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et Lassaigne, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, " que l'Elixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."

ELIXIR DU DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE, PRÉPARE PAR PAUL GAGE, A PARIS, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, acre, visqueuse, épaisse, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, quelquefois bourbeuse ou rougeâtre, quelquefois fétide et pour ainsi dire huileuse, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE. GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, acre, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr. pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guilié et ses ayant-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine. Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, et soulage TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations séreuses et hydroïques, les Inflammations de la

pleure et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé. Prix: 5 et 10 fr. la boîte, prise Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer Franco son Elixir, son Tissu et son TAFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, on s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Adresses d'Affaires. Avocats. C. G. BERTRAND, No. 15, Rue du Pont, St. Roch. E. D. LABOUTILLIER, No. 8, Rue St. Louis, Haute-Ville.

Notaires. A. DOLPHE TOURANGEAU, No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch. J. B. C. HEBERT, No. 18, Rue Ste. Famille, Haute-Ville. J. B. DELAGE, No. 15, Rue du Pont, St. Roch.

Docteurs. ALFRED G. BELLEAU, No. 12 1/2, Rue et Bourg St. Jean. T. TASCHEREAU, No. 16, Rue Ste. Famille, Haute-Ville. E. A. H. LARUE, No. 1, Rue St. François, Haute-Ville. F. F. DEDEKRY, No. 12, Rue St. Louis.

Dentiste. M. POURTIER, No. 15, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Pharmaciens. J. H. MARSH. Graines en gros et en détail. Coin des rues St. Jean et du Palais. J. E. BURKE, Dispensaire de Québec. 541

Marchands de Marchandises Sèches. IRENE FORTIN, coin des Rues du Pont et St. Joseph. DEGUISE & ROY, coin des Rues du Pont et Desfosés. J. & O. BEDARD, coin des rues du Pont et St. Joseph. F. COTE, No. 32 1/2, Rue du Pont, St. Roch.

Marchands Tailleurs. M. McAVOY, No. 45, Rue du Pont, St. Roch. P. MOSS, No. 6, rue St. Jean, Haute-Ville.

J. LILLY & CIE, Rue Buade. 537 J. D'ARLINGTON, Civil et Militaire, coin des rues Buade et du Fort. 538

Manchonniers. N. NICOL, No. 41 1/2, Rue du Pont, St. Roch. O. COTÉ, coin du Gén. Wolfe. 539

Marchands Hortogers. J. P. GENDRON, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec. CYRILLE DUQUET, No. 1, Rue la Fabrique, maison ci-devant occupée par M. J. P. Gendron.

Marchand de Bois. A. NT. PAQUET, No. 22, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Hotelliers. J. N. LEFRANÇOIS, No. 111, Palais. H. HOTEL BLANCHARD, Carré Notre-Dame Basse-Ville.

Selliers. B. TANGUAY, N. 14, Rue St. Nicolas, Palais. JOS. MICHAUD, No. 34, Rue du Pont, St. Roch.

J. BELANGER, Rue St. Nicolas, Palais. A. J. vendre: poeles de 2 et 3 étages de fantaisie de cuisine, à des prix bien modérés.

PLUMES D'OR PORTATIVES, dans des étuis de gutta-percha. A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA. Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an..... \$4.00 Six mois..... 2.00 Trois mois..... 1.20

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, Un an..... \$6.00 NOUVELLE-ÉCOSSE, Six mois..... 3.00 NOUVEAU-BRUNSWICK, Trois mois..... 2.00 ANGLETERRE, Trois mois..... 2.00 FRANCE—Un an..... 50 francs Six mois..... 25 francs Trois mois..... 15 francs

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... \$00 50 Pour chaque insertion subséquente, 00 1 1/2 Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8c par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. A. E. AUBRY. Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco)

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.